

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

ENQUETE PUBLIQUE « DE COMMODO ET INCOMMODO »

Portant sur le projet de suppression
du passage à niveau n°86a de la ligne ferroviaire
de Moret les Sablons à Lyon par Saint-Étienne
situé sur le territoire de la commune
de TRACY-SUR LOIRE- 58150



Rapport du Commissaire Enquêteur

ENQUÊTE PUBLIQUE « commodo et incommodo »

Du Lundi 06 novembre au Vendredi 17 novembre 2017

**Portant sur le projet de suppression
du passage à niveau n°86a de la ligne ferroviaire
de Moret-les-Sablons à Lyon par Saint-Étienne
situé sur le territoire de la commune
de TRACY-SUR LOIRE- 58150**

Dominique VARENNES
4 impasse des Champs Pâteux
58400 LA CHARITE SUR LOIRE

Tél : 03.86.70.24.85
GSM : 06.58.54.24.91
Courriel : dominique.varences@orange.fr

Commissaire enquêteur désigné en date du 12 octobre 2017
par Monsieur le Préfet de la NIEVRE

Enquête prescrite par arrêté préfectoral n° 58-2017-10-12-001 du 12 octobre 2017

SOMMAIRE

1 - PREAMBULE	Page 3
2 - PROJET	Page 3
3 - COMPOSITION DU DOSSIER SOUMIS A ENQUETE	Page 4
4 - TEXTES ET DECISIONS	Page 4
5 - EXAMEN DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES OU CONSULTEES	Page 5
6 - PUBLICITE	Page 5
7 - CHRONOLOGIE DE L'ENQUETE PUBLIQUE	Page 6
8 - PERMANENCE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	Page 7
9 - CLIMAT DE L'ENQUETE PUBLIQUE	Page 8
10 - CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE	Page 8

1. PREAMBULE

La commune de TRACY-SUR-LOIRE, appartenant à la Communauté de Communes « Loire Vignobles et Nohain », se situe dans le Nord-Ouest du département de la Nièvre sur le canton de POUILLY-SUR-LOIRE

Parallèle à la Loire, la ligne SNCF de MORET LES SABLONS à LYON par SAINT-ETIENNE traverse le territoire de TRACY SUR LOIRE encadrée à l'est par la Route Départementale n°243 et à l'Ouest par le Chemin Rural des Vignes Sainte Brigitte.

La Direction Maintenance et travaux SUD-EST Infrapôle AUVERGNE NIVERNAIS de la Société Nationale des Chemins de Fer Réseau a demandé à Monsieur le Préfet de la NIEVRE l'ouverture d'une enquête publique « de commodo et incommodo » sur le projet de suppression du passage à niveau 86a de la voie ferrée référencée ci dessus.

2. PROJET

La Ligne SNCF de MORET LES SABLONS à LYON par SAINT-ETIENNE est un axe ferré important fréquenté en moyenne par 42 trains par jour transportant voyageurs et marchandises à une vitesse pouvant être très élevée.

Cette ligne fait actuellement l'objet de travaux de maintenance (changement total des rails, traverses et ballast de la voie n°1).

Le PN n°86a (Point Kilométrique 203,489) est situé hors agglomération entre les hameaux des Courlus et La Roche.

Uniquement piétonnier, il est destiné à desservir l'ancienne propriété du garde barrière cadastrée section E n° 1209-1210, dont le bâtiment, désaffecté est en cours de démolition.

L'emprise des voies ferrées, actuellement délimitée par de la végétation et des

clôtures, est interrompu par un portail sécurisé destiné, sous la responsabilité de SNCF-RESEAU, aux travaux de maintenance des infrastructures ferroviaires et par le passage à niveau niveau n°86a accessible au public.

La Direction de Maintenance et Travaux Sud-Ouest Infrapôle AUVERGNE-NIVERNAIS de la SNCF réseau a demandé à Monsieur le Préfet de la Nièvre d'entreprendre les formalités administratives en vue de la suppression de cet ouvrage.

3. COMPOSITION DU DOSSIER SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE.

Le dossier mis à disposition du public est composé des documents suivants :

- Une notice explicative de la situation actuelle et la présentation du projet incluant divers photographies du site et plans,
- L'arrêté Préfectoral n° 85-2156 du classement du PN 86a en catégorie 3 (uniquement réservé aux piétons) du 11 juillet 1985,
- 5 photos du passage à niveau et de son environnement,
- copie de la délibération du Conseil Municipal n°2017-22 de TRACY-SUR-LOIRE approuvant la suppression du passage à niveau n°86a
- L'arrêté de Monsieur le Maire de TRACY-SUR-LOIRE n°45-2017 du 3 juillet 2017 portant la fermeture provisoire du passage à niveau 86a situé entre Les Courlus et La Roche hors agglomération.

4. TEXTES ET DECISIONS

Par arrêté n° 58-2017-10-12-001 en date du 12 octobre 2017, Monsieur le Préfet de la Nièvre a désigné Monsieur Dominique VARENNES en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête « commodo et incommodo » ayant pour objet la demande « de suppression du passage à niveau n°86a sur la ligne ferroviaire de MORET-LES-SABLONS à LYON par SAINT ETIENNE, situé sur le territoire de la commune de TRACY-SUR-LOIRE ».

Cette enquête publique s'appuie sur les textes suivants :

- la circulaire ministérielle du 20 août 1825 relatives aux enquêtes administratives « de comodo et incommodo »,
- la circulaire ministérielle n° 71-121 du 21 octobre 1971 relatives aux arrêtés préfectoraux d'ouverture « de comodo et incommodo » pour la suppression des passages à niveau, des passages supérieurs et des passages inférieurs du chemin de fer,
- l'arrêté n° 85-2156 du 11 juillet 1985 portant modification de classement des passages à niveau de la ligne ferroviaire de MORET-LES-SABLONS à LYON par SAINT-ETIENNE avec un reclassement du passage à niveau pour piétons n°86a en 3ième catégorie,
- l'arrêté du 18 mars 1991 relatif au classement, à la réglementation et à l'équipement des passages à niveau,
- la demande du 15 septembre 2017 de la Direction de Maintenance et Travaux Sud-Ouest Infrapôle AUVERGNE-NIVERNAIS de la SNCF réseau.

5. EXAMEN DES AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES OU CONSULTEES

Seule la commune a été consultée sur le projet de suppression du passage à niveau.

Par délibération du conseil municipal du 06 juin 2017, le conseil municipal a émis un avis favorable en précisant que cet ouvrage, uniquement accessible par les piétons, permet uniquement d'accéder à la maisonnette qui est à ce jour propriété de SNCF-RESEAU

6. PUBLICITE

L'enquête a fait l'objet d'annonces légales dans le quotidien du Journal Du Centre du Samedi 28 octobre 2017 et le Journal Du Centre - Edition du Dimanche le 29 octobre 2017.

L'avis d'enquête publique (format A4) a été apposée par la collectivité sur le panneau d'affichage de la Mairie (annexe n°1) et au format A2 sur les lieux du site par la SNCF (annexe n°2).

Le commissaire enquêteur a constaté la réalité des affichages le 27 octobre 2017 et le 21 novembre 2017 lors de ses visites sur les lieux, puis sur le panneau de la mairie

lors de chaque permanence.

7. CHRONOLOGIE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

28 septembre 2017 : Réception du dossier, analyse des documents d'avis au public et de l'arrêté préfectoral, ébauche du calendrier du déroulement de l'enquête publique.

27 octobre 2017 : Visite des lieux. A cette occasion le commissaire enquêteur à constater l'affichage de :

- l'avis d'enquête publique,
- l'arrêté n° 45-2017 de Monsieur le Maire de TRACY-SUR-LOIRE, portant fermeture provisoire du passage à niveau,

mais également la présence :

- d'une palissade de protection pour chantier de type « héras » et d'une signalétique interdisant le franchissement des voies ferroviaires.
- D'une construction légère illégale abritant partiellement un dépôt sauvage à proximité des voies ferrées sur la parcelle cadastrée E 1332, propriété de Monsieur DE FROHARD DE LAMETTE Jean Vilain (annexe n°3).

6 novembre 2017 au 17 novembre 2017 - Le dossier soumis à enquête peut être consulté par le public aux jours et heures d'ouverture de la mairie de TRACY SUR LOIRE soit le Lundi de 09h00 à 12h00, le Mardi de 14h00 à 17h00, le Mercredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le Jeudi de 14h00 à 17h00 et le Vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, soit pendant une durée de 12 jours consécutifs, permettant ainsi à tous les citoyens d'être associés à la décision administrative.

Le public a la possibilité de déposer ses observations, propositions et/ou contres-propositions soit sur le registre d'enquête mis à sa disposition soit en les adressant par écrit au commissaire enquêteur en mairie de TRACY SUR LOIRE, siège

de l'enquête, et/ou par voie électronique à l'adresse suivante :

PREF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR

21 novembre 2017 : Visite sur place avec Monsieur Michel PIVERT 1er adjoint de la mairie de TRACY-SUR-LOIRE.

8 . PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Toutes les permanences se sont tenues conformément à l'article 4 de l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Nièvre soit les :

- Lundi 6 novembre 2017 de 9h30 à 12h00
- Vendredi 17 novembre 2017 de 15h00 à 17h00

dans les locaux de la mairie, sis 5 rue du petit Boisgibault à TRACY-SUR-LOIRE

Le bureau dédié pour l'enquête est spacieux, confortable et accessible pour les Personnes à Mobilité Réduite.

Lors de sa première permanence, le commissaire enquêteur a mis à la disposition du public le dossier complet accompagné du registre d'enquête publique composé de 36 feuillés numérotés et paraphés par ses soins.

Le commissaire enquêteur a reçu Monsieur Christophe FRADIN, assistant Passage à Niveau/Affaires Militaires/Domaine représentant SNCF RESEAU, maître d'ouvrage.

A cette occasion, Monsieur Christophe FRADIN a apporté les réponses aux questions du commissaire enquêteur et les précisions nécessaires à la compréhension du dossier et lui a également remis une copie du :

- document de vente par les conjoints DERBIER, propriétaires de la maison de la maison de garde barrière à SNCF RESEAU,
- schéma du projet d'implantation des dispositifs de sécurité envisagés et de leurs caractéristiques (annexe n°4).

Aucune observation n'a été recueillie lors de la permanence du 6 novembre 2017.

Vendredi 17 novembre 2017, Monsieur Christophe FRADIN s'est rendu à la permanence pour consulter le registre d'observations et a confirmé la fin des travaux de démolition de la maison de la maison garde barrière.

Aucune observation n'a été recueillie lors de la permanence du 17 novembre 2017.

Aucun courrier ou courrier électronique n'est parvenu au nom du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie siège de l'enquête publique, ni sur la boîte courriel de la préfecture.

Le commissaire enquêteur a convenu, par téléphone, d'un RDV le 21 novembre 2017 avec Monsieur Michel PIVERT 1er adjoint au maire de TRACY-SUR-LOIRE pour évoquer les désordres constatés aux abords immédiats du projet.

9. CLIMAT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique n'a pas posé de problème particulier.

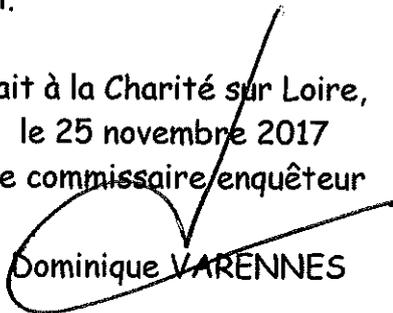
Le personnel de la mairie de TRACY-SUR-LOIRE a mis à disposition les conditions nécessaires pour que la tenue et le déroulement de l'enquête publique se tiennent dans de bonnes conditions.

10. CLOTURE DE L'ENQUETE

L'enquête a été clôturée le vendredi 17 novembre 2017 à 17h00, à l'issue de la dernière permanence, par le commissaire enquêteur. Ce dernier a emporté directement le dossier d'enquête, le registre d'enquête aux fins d'établir le rapport, les conclusions et de donner son avis motivé.

Ces documents seront remis à Madame MALLEMONT Jocelyne du pôle Environnement et Guichet Unique ICPE dans le délai imparti.

Fait à la Charité sur Loire,
le 25 novembre 2017
Le commissaire/enquêteur


Dominique VARENNES